



Information importante Sécurité incendie

Mise à jour - Desserte incendie sur le territoire de la Municipalité

AMHERST, le 19 janvier 2022 – Au terme de l’entente avec la RINOL qui s’est terminée le 31 décembre 2021, la Municipalité est désormais desservie en sécurité incendie par le Service de Sécurité Incendie de la Ville de Mont-Tremblant (SSIMT), via une entente intermunicipale et ce, depuis de le 1^{er} janvier 2022.

Afin de maintenir un service de sécurité efficace pour la population, toute la gestion des opérations et des interventions est déléguée au SSIMT. Outre les interventions en matière d’incendie, le SSIMT est également responsable des services spécialisés tels que les sauvetages hors route, sauvetages nautiques, sauvetages en hauteur, désincarcération, produits dangereux, etc.

Concrètement pour le secteur de Vendée

Conformément à la situation qui prévalait lors de la RINOL, en raison du manque d’effectif (main d’œuvre), la caserne de Vendée est actuellement non fonctionnelle et ne peut pas offrir le service d’incendie. Les deux pompiers (volontaires) dans ce secteur sont affectés à la caserne de Saint-Rémi.

Il est important que les citoyens de Vendée informent leurs assureurs afin que ceux-ci puissent offrir une protection adaptée à la réalité de la situation afin d’éviter tout problème en cas de sinistre.

En revanche, le service de premiers répondants est toujours maintenu à Vendée.

Affectation des pompiers sur le territoire

Les dix (10) pompiers volontaires d’Amherst sont affectés à la caserne de Saint-Rémi et continuent de répondre selon leurs disponibilités.

De plus, avec le Service de Sécurité Incendie de la Ville de Mont-Tremblant, nous avons également quatre (4) pompiers qui sont de garde en tout temps à la caserne 51 (Mont-Tremblant) 24/24h, 7 jours sur 7, permettant d’assurer une intervention sans délai. Tous les autres pompiers sont affectés selon les besoins.

Lors de situation d’urgence sur notre territoire, tous les pompiers d’Amherst disponibles seront affectés à l’appel en plus des quatre pompiers de garde à la caserne de Tremblant et d’un officier, et ce, sans délai.

Le SSIMT pourra ajouter des effectifs et des équipements selon les diverses situations, en provenance de Mont-Tremblant ou de différentes municipalités.

Localisation des casernes

Voici les coordonnées des casernes assurant la desserte en incendie sur le territoire d'Amherst qui peuvent vous être utiles si vous voulez calculer la distance entre ces casernes et votre lieu de résidence, via Google Maps :

- **Caserne de Saint-Rémi**
139, rue Maurice, Amherst
➔ Se trouve à 19 KM du centre du village de Vendée (Boucherie)
- **Caserne 51 de Mont-Tremblant**
80, chemin de Brébeuf, Mont-Tremblant
➔ Se trouve à 39 KM du centre du village de Vendée
- **Caserne de Montcalm**
30, route du Lac-Rond Nord, Montcalm
➔ Se trouve à 41 KM du centre du village de Vendée

Les citoyens d'Amherst sont invités à consulter la page Facebook de la Municipalité et le site web afin de demeurer informés des développements sur notre Municipalité. Ces derniers peuvent également nous joindre directement à la Municipalité pour toutes informations supplémentaires.

Page Facebook : <https://www.facebook.com/municipaliteamherst/>

Site web : <http://municipalite.amherst.qc.ca/>

- 30 -

SOURCE : Municipalité d'Amherst

Renseignements:

Marc St-Pierre

Directeur général et greffier-trésorier

Municipalité d'Amherst

819 217-7009

mstpierre@municipalite.amherst.qc.ca